

[INFORMATION] Votre protection sociale complémentaire en santé :

Madame, Monsieur, comme annoncé avant l'été, vos ministères ont choisi MGEN pour **votre contrat santé collectif obligatoire**.

Pour rappel, ce contrat est issu de la [réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la fonction publique](#). Le nouveau régime de protection sociale comporte des avancées majeures pour la couverture des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident. La cotisation vous ouvrira droit à un panier de soins avantageux avec deux options facultatives pour le renforcer, un accompagnement social et des actions de prévention en santé, la possibilité d'adhérer au régime collectif facultatif de prévoyance et la possibilité de couvrir vos ayants droit. Environ la moitié de votre cotisation sera prise en charge par votre employeur.

MGEN vous accompagnera tout au long de la mise en place de ce nouveau contrat.

L'affiliation à ce contrat pour les agents de notre académie va démarrer prochainement. Voici quelques premières informations pour vous y préparer :

1. **dès maintenant** nous vous invitons à prendre connaissance d'informations utiles sur votre futur contrat santé collectif et les modalités d'affiliation en vous rendant sur la [page d'informations dédiée](https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/) [\[https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/\]](https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/) mise en place par MGEN ;
2. **d'ici quelques jours**, vous recevrez un premier courriel de MGEN vous précisant les étapes pour réaliser facilement et de façon autonome votre parcours d'affiliation. Ce courriel vous permettra également d'accéder à des contenus et outils pratiques, ainsi qu'à une ligne téléphonique dédiée pour être accompagné par des conseillers MGEN selon vos besoins. Prenez-en bien connaissance afin de préparer sereinement votre affiliation ;
3. **à partir du 15 octobre**, vous recevrez votre lien pour vous affilier dans votre messagerie professionnelle. L'envoi des liens d'affiliation pourra se faire de façon étalée sur quelques jours par ordre alphabétique des noms de famille. Vous aurez ensuite 21 jours pour réaliser votre affiliation ou demander une dispense.

→ **Vous ne recevez pas votre lien d'affiliation dans la période annoncée, pas d'inquiétude, des vagues complémentaires d'affiliation sont organisées à une date ultérieure dans certains cas spécifiques :**

1. vous faites partie de la **catégorie des personnels de direction et d'inspection**, ou êtes **AED / personnel des GRETA**, êtes **nouvel arrivant ou changez de poste en cours d'année** ? Votre lien d'affiliation vous sera transmis **soit en décembre 2025 soit en février 2026** ;
2. vous êtes en **congé parental, congé de proche aidant, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, congé de formation professionnelle, bénéficiaire de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité, personnels en disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans** ? Votre lien d'affiliation vous sera transmis **en février 2026** ;
3. vous ne faites partie d'**aucune de ces catégories** ? N'hésitez pas à contacter un conseiller MGEN via la ligne téléphonique dédiée qui vous sera partagée dans la prochaine communication de notre part.

Nous vous rappelons que la première prise de contact avec MGEN se fera via **votre adresse courriel professionnelle nominative**. Pensez à effectuer régulièrement un tri dans votre messagerie. Nous vous recommandons d'archiver ou de supprimer les anciens messages afin d'éviter toute saturation et de garantir la réception de nouvelles communications. Cette adresse courriel vous servira aussi de point d'entrée lorsque vous réaliserez votre parcours d'affiliation.

Vous êtes déjà adhérent MGEN ? Vous devrez également réaliser votre parcours d'affiliation en cliquant sur le lien d'affiliation que vous recevrez et en utilisant vos identifiant et mot de passe habituels de connexion à votre espace personnel MGEN.

Nous vous remercions de votre attention ! Bien Cordialement,

Bruno DUPONT Secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources Humaines
2 G, rue général Delaborde, 21000 DIJON